

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

|                               |                                  |
|-------------------------------|----------------------------------|
| Description du produit:       | <u>Cyclohexanecarboxaldehyde</u> |
| Cat No. :                     | <b>B23837</b>                    |
| Synonymes                     | Hexahydrobenzaldehyde            |
| Numéro CAS                    | 2043-61-0                        |
| Formule moléculaire           | C7 H12 O                         |
| Numéro d'enregistrement REACH | -                                |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                            |                                      |
|----------------------------|--------------------------------------|
| Utilisation recommandée    | Substances chimiques de laboratoire. |
| Utilisations déconseillées | Pas d'information disponible         |

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société

Thermo Fisher (Kandel) GmbH  
Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany  
Tel: +49 (0) 721 84007 280  
Fax: +49 (0) 721 84007 300

**Distributeur suisse** - Fisher Scientific AG  
Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach  
Tél: +41 (0) 56 618 41 11  
<https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-support/forms/email-us.html>

#### Adresse e-mail

begel.sdsdesk@thermofisher.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59  
24 heures sur 24 et 7 jours sur

**Pour la Belgique** Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701  
Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99  
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300  
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

#### **Pour les clients en Suisse:**

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : **145 (24h)**

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cyclohexanecarboxaldehyde

Date de révision 26-janv.-2024

Tox Info Suisse : +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)  
Chemtrec (24h) Sans frais : 0800 564 402  
Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

##### Dangers physiques

Liquides inflammables

Catégorie 3 (H226)

##### Dangers pour la santé

Corrosion/irritation cutanée

Catégorie 2 (H315)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2 (H319)

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)

Catégorie 3 (H335)

##### Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

#### Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

### 2.3. Autres dangers

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cyclohexanecarboxaldehyde

Date de révision 26-janv.-2024

Lacrymogène.

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

| Composant               | Numéro CAS | N° CE             | Pour cent en poids | CLP classification - Règlement (CE) n° 1272/2008                                       |
|-------------------------|------------|-------------------|--------------------|--|
| Cyclohexanecarbaldehyde | 2043-61-0  | EEC No. 218-057-7 | 98                 | Flam. Liq. 3 (H226)<br>STOT SE 3 (H335)<br>Skin Irrit. 2 (H315)<br>Eye Irrit. 2 (H319) |

Numéro d'enregistrement REACH

-

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| <b>Contact oculaire</b>   | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.   |
| <b>Contact cutané</b>   | Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin.   |
| <b>Ingestion</b>  | Nettoyer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.   |
| <b>Inhalation</b>   | Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin. |
| <b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b> | Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.                                 |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficultés respiratoires. Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin** Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau. Dioxyde de carbone (CO2). Agent chimique sec. mousse chimique. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

#### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cyclohexanecarboxaldehyde

Date de révision 26-janv.-2024

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### **Produits dangereux résultant de la combustion**

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Éliminer les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### **Mesures d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Zone contenant des substances inflammables. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

Classe 3

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 3

<https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits>

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cyclohexanecarboxaldehyde

Date de révision 26-janv.-2024

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

#### Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

#### Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Aucune information disponible

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux** Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

**Protection des mains** Gants de protection

| Matériau des gants | Le temps de passage                   | Épaisseur des gants | La norme européenne | Commentaires à gants |
|--------------------|---------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Viton (R)          | Voir les recommandations du fabricant | -                   | EN 374              | (exigence minimale)  |

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cyclohexanecarboxaldehyde

Date de révision 26-janv.-2024

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

## Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

## À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

## À petite échelle / utilisation en laboratoire

Conserver une ventilation adéquate

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                                 |  |
|--|---------------------------------|--|
| État physique                          | Liquide                         |  |
| Aspect                                 | Rouge clair                     |  |
| Odeur                                  | âcre                            |  |
| Seuil olfactif                         | Aucune donnée disponible        |  |
| Point/intervalle de fusion             | 0.00 °C / 32 °F                 |  |
| Point de ramollissement                | Aucune donnée disponible        |  |
| Point/intervalle d'ébullition          | 161 - 163 °C / 321.8 - 325.4 °F |  |
| Inflammabilité (Liquide)               | Inflammable                     | D'après les données d'essai                    |
| Inflammabilité (solide, gaz)           | Sans objet                      | Liquide  |
| Limites d'explosivité                  | Aucune donnée disponible        |  |
| Point d'éclair                         | 41 °C / 105.8 °F                | <b>Méthode -</b> Aucune information disponible |
| Température d'auto-inflammabilité      | Aucune donnée disponible        |  |
| Température de décomposition           | Aucune donnée disponible        |  |
| pH                                     | Aucune information disponible   |  |
| Viscosité                              | Aucune donnée disponible        |  |
| Hydrosolubilité                        | Aucune information disponible   |  |
| Solubilité dans d'autres solvants      | Aucune information disponible   |  |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) |                                 |  |
| Pression de vapeur                     | Aucune donnée disponible        |  |
| Densité / Densité                      | 0.926                           |  |
| Densité apparente                      | Sans objet                      | Liquide  |
| Densité de vapeur                      | 3.9                             | (Air = 1.0)                                    |
| Caractéristiques des particules        | Sans objet (liquide)            |  |

### 9.2. Autres informations

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Formule moléculaire   | C7 H12 O                                      |
| Masse molaire         | 112.17  |
| Propriétés explosives | explosifs air / vapeur des mélanges possibles |

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cyclohexanecarboxaldehyde

Date de révision 26-janv.-2024

## 10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse**  
**Réactions dangereuses**

Aucune information disponible.  
Aucune information disponible.

## 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Produits incompatibles.

## 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Bases fortes. Agents réducteurs forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit

#### a) toxicité aiguë;

Oral(e)

Aucune donnée disponible

Cutané(e)

Aucune donnée disponible

Inhalation

Aucune donnée disponible

#### b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Catégorie 2

#### c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Catégorie 2

#### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire

Aucune donnée disponible

Peau

Aucune donnée disponible

#### e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Aucune donnée disponible

#### f) cancérogénicité;

Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

#### g) toxicité pour la reproduction;

Aucune donnée disponible

#### h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

Catégorie 3

Résultats / Organes cibles

Système respiratoire.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cyclohexanecarboxaldehyde

Date de révision 26-janv.-2024

|  |   |
|--|---|
| <b>i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;</b> | Aucune donnée disponible  |
| <b>Organes cibles</b>  | Aucune information disponible.  |
| <b>j) danger par aspiration;</b>   | Aucune donnée disponible  |
| <b>Autres effets indésirables</b>  | Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.                                     |
| <b>Symptômes / effets, aigus et différés</b>                                     | Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. |

## 11.2. Informations sur les autres dangers

|   |   |
|---|---|
| <b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b> | Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé. |
|---|---|

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Effets d'écotoxicité</b> | Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées. |
|-----------------------------|---|

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| <b><u>12.2. Persistance et dégradabilité</u></b> | Aucune information disponible |
|--|-------------------------------|

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| <b><u>12.3. Potentiel de bioaccumulation</u></b> | Aucune information disponible |
|--|-------------------------------|

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| <b><u>12.4. Mobilité dans le sol</u></b> | Aucune information disponible |
|--|-------------------------------|

|   |   |
|---|---|
| <b><u>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</u></b> | Pas de données disponibles pour l'évaluation. |
|---|---|

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

|  |  |
|--|--|
| <b>Informations relatives aux perturbateurs endocriniens</b> | Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé |
|--|--|

### 12.7. Autres effets néfastes

|   |  |
|---|--|
| <b>Des polluants organiques persistants</b> | Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance |
| <b>Potentiel de destruction de l'ozone</b>  | Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance |

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|   |  |
|---|--|
| <b>Déchets de résidus/produits non utilisés</b> | Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales. |
|---|--|

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cyclohexanecarboxaldehyde

Date de révision 26-janv.-2024

|  |   |
|--|---|
| <b>Emballages contaminés</b>             | Éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  |
| <b>Le code européen des déchets</b>      | D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.  |
| <b>Autres informations</b>               | Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas entraîner vers les égouts. Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales.  |
| <b>Ordonnance suisse sur les déchets</b> | L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600<br><a href="https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr">https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr</a> |

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   | UN1989            |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | ALDÉHYDES, N.S.A. |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        | 3                 |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           | III               |

### ADR

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   | UN1989            |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | ALDÉHYDES, N.S.A. |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        | 3                 |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           | III               |

### IATA

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   | UN1989             |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | ALDEHYDES, N.O.S.* |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        | 3                  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           | III                |

**14.5. Dangers pour l'environnement** Pas de dangers identifiés

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Pas de précautions spéciales requises.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable, les produits emballés

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cyclohexanecarboxaldehyde

Date de révision 26-janv.-2024

## Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

| Composant               | Numéro CAS | EINECS    | ELINCS | NLP | IECSC | TCSI | KECL | ENCS | ISHL |
|-------------------------|------------|-----------|--------|-----|-------|------|------|------|------|
| Cyclohexanecarbaldehyde | 2043-61-0  | 218-057-7 | -      | -   | X     | X    | -    | X    | X    |

| Composant               | Numéro CAS | TSCA | TSCA Inventory notification - Active-Inactive | DSL | NDSL | AICS (Australie) | NZIoC | PICCS |
|-------------------------|------------|------|---|-----|------|------------------|-------|-------|
| Cyclohexanecarbaldehyde | 2043-61-0  | -    | -   | -   | -    | -                | -     | -     |

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

## Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Sans objet

| Composant               | Numéro CAS | REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation | REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses | Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) |
|-------------------------|------------|---|---|---|
| Cyclohexanecarbaldehyde | 2043-61-0  | -   | -   | -   |

## Seveso III Directive (2012/18/EC)

| Composant               | Numéro CAS | La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs | Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité |
|-------------------------|------------|--|--|
| Cyclohexanecarbaldehyde | 2043-61-0  | Sans objet   | Sans objet   |

## Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Sans objet

## Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)?

Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

## Réglementations nationales

### Classification allemande WGK

Classe de danger pour l'eau = 3 (auto-classification)

### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cyclohexanecarboxaldehyde

Date de révision 26-janv.-2024

## Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

## Légende

|   |  |
|---|--|
| <b>CAS</b> - Chemical Abstracts Service   | <b>TSCA</b> - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire           |
| <b>EINECS/ELINCS</b> – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées | <b>DSL/NDL</b> - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques |
| <b>PICCS</b> - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  | <b>ENCS</b> - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles                               |
| <b>IECS</b> - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  | <b>AICS</b> - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)   |
| <b>KECL</b> - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  | <b>NZIoC</b> - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques   |
| <b>WEL</b> - Limite d'exposition en milieu de travail   | <b>TWA</b> - Moyenne pondérée dans le temps  |
| <b>ACGIH</b> - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)       | <b>CIRC</b> - Centre international de recherche sur le cancer  |
| <b>DNEL</b> - Dose minimale pour un risque acceptable   | Concentration prévisible sans effet (PNEC)   |
| <b>RPE</b> - Équipement de protection respiratoire  | <b>LD50</b> - Dose létale à 50%  |
| <b>LC50</b> - Concentration létale à 50%  | <b>EC50</b> - Concentration efficace 50%   |
| <b>NOEC</b> - Concentration sans effet observé  | <b>POW</b> - Coefficient de partage octanol: eau   |
| <b>PBT</b> - Persistante, bioaccumulable, toxique   | <b>vPvB</b> - très persistantes et très bioaccumulables  |
| <b>ADR</b> - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  | <b>ICAO/IATA</b> - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association         |
| <b>IMO/IMDG</b> - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code   | <b>MARPOL</b> - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires                 |
| <b>OECD</b> - Organisation de coopération et de développement économiques   | <b>ATE</b> - Estimation de la toxicité aiguë   |
| <b>BCF</b> - Facteur de bioconcentration (FBC)  | <b>COV</b> - (composés organiques volatils)  |

**Principales références de la littérature et sources de données**  
<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>  
Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

## **Conseil en matière de formation**

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.  
Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.  
Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.  
Formation à la réponse aux incidents chimiques.  
Prévention et lutte contre l'incendie, identification des dangers et des risques, électricité statique, atmosphères explosives engendrées par les vapeurs et les poussières.

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Préparée par</b>            | Département sécurité du produit.                                       |
| <b>Date de révision</b>        | 26-janv.-2024  |
| <b>Sommaire de la révision</b> | Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence. |

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .**

**Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).**

## **Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cyclohexanecarboxaldehyde

Date de révision 26-janv.-2024

---

de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.  
Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

**Fin de la Fiche de données de sécurité**